cyberattaque

INFOS

Déclaration au CSE avril 2024

UNE NOUVELLE FOIS, LE SYSTEME D'INFORMATION DE FRANCE TRAVAIL DEVOILE SES FAILLES ! LA DIRECTION DE LA DSI ET DONC LA DIRECTION GENERALE EN SONT RESPONSABLES !

Pour la CGT de la DSI, qui s'est exprimée lors du CSE du 4 avril dernier, cette attaque résulte du choix assumé de la Direction de la DSI de ne pas mettre en place les préconisations sécuritaires nécessaires à l'ouverture de notre SI aux partenaires de France Travail. Il s'agit bien d'une cyberattaque, et non d'une simple usurpation d'identité comme cela a été communiqué le 18 mars à l'ensemble des salarié-es, et ce, afin de minimiser la responsabilité de la Direction de la DSI ou de la Direction Générale.

Une cyberattaque peut démarrer par un ciblage de salarié-es d'une entreprise, à travers des réseaux sociaux, qui constituent une source importante d'informations sur l'entreprise ou les données de ses salarié-es.
Ensuite, le profilage permet d'identifier les failles pour attaquer un système. C'est ce qui s'est passé et nous avons bien subi une Cyberattaque.

Devant l'ampleur de la violation, la Présidente de la CNIL a décidé de mener très rapidement des investigations afin de déterminer notamment si les mesures de sécurité mises en œuvre préalablement à l'incident et en réaction à celui-ci étaient appropriées au regard des obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En 2022, lors du projet de connexion du partenaire Cap emploi, une analyse de risque a bien été réalisée en interne. Dans ce rapport il a été identifié, entre autres, le risque suivant : « Un attaquant usurpe l'identité d'un agent Cap emploi et accède aux données du SI Pôle emploi via la machine virtuelle » avec un indice d'alerte 4 (maximum).

Le rapport préconisait de « Renforcer l'authentification à la machine virtuelle avec un deuxième facteur d'authentification (2FA) », mais il n'a jamais été mis en place.

Pourquoi la Direction, suite aux préconisations, n'a pas validé et misen place rapidement cette sécurité de base ? Il aura fallu une attaque d'ampleur jamais vue pour la mettre en place pour les salarié-es de Cap emploi en seulement 1 à 2 semaines ! Cela fait la 4 ème fois que le SI FT est mis à mal au point de vue sécurité informatique : Régulièrement, et plus précisément à chaque évènement d'attaque sécuritaire, la CGT DSI a alerté sur les niveaux de sécurité insuffisants sans que cela soit pris en compte. La CGT réaffirme que la Direction est principalement responsable de cette situation, du fait de ne pas avoir mis en place toutes les préconisations concernant la sécurité, surtout la double authentification.

La CGT a réitéré ses demandes et fait des préconisations suivantes :
-> Mise en place de la méthode « multi facteur d'authentification » pour tous les partenaires et salarié-es qui se connectent sur notre SI
-> Révision de la politique d'attribution des activités de sécurité à la prestation de service.
-> Application stricte du « principe de moindre privilège » (la gestion des habilitations), et particulièrement pour les salarié-es externes, partenaires ou prestataires de service qui disposent des mêmes droits que les internes.
-> Révision de la politique d'ouverture des accès pour les salarié-es externes qui peuvent se connecter 24h/24, 7j/7 et 365j /365 sur le SI.
-> Présentation au CSE de la DSI et au CSEC des mesures de sécurité qui seront mise en place pour tout nouveau projet qui nécessiterait une connexion sur le SI FT.

Il serait même nécessaire d'identifier les domaines qui doivent être réalisés uniquement par des internes et non par de la prestation de services, et ce afin de limiter le risque de fuite de données et de simplifier la traçabilité. Par ailleurs, pour la CGT, les missions qui relèvent du SI devraient être réinternalisées à France travail. Enfin, pour éviter toutes nouvelles Cyberattaques, les élu-es de la DSI ont voté à l'unanimité, au CSE Extraordinaire du 4 avril, la capacité d'ester en justice sur la fuite de données et de sécurité du SI.

la cgt France Travail ARA

04.72.71.52.40 - 04.72.71.52.41 syndicat.cgt-ara@francetravail.fr http://cgtfrancetravailara. CGT francetravailARA